



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-031-2023-01

PUBLIÉ LE 12 JANVIER 2023

Sommaire

Rectorat de l'académie de Paris / division des affaires juridiques

IDF-2023-01-10-00007 - Arrêté 2023-01-RRA portant désignation des membres du comité social d administration spécial de la région académique d Ile-de-France et des membres de la formation spécialisée comité social d administration ?? spécial de la région académique d Ile-de-France (4 pages)

Page 3

Rectorat de l'académie de Paris

IDF-2023-01-10-00007

Arrêté 2023-01-RRA portant désignation des
membres du comité social d administration
spécial de la région académique d Ile-de-France
et des membres de la formation spécialisée
comité social d administration
spécial de la région académique d Ile-de-France

Arrêté 2023-01-RRA portant désignation des membres du comité social d'administration spécial de la région académique d'Île-de-France et des membres de la formation spécialisée comité social d'administration spécial de la région académique d'Île-de-France

Christophe KERRERO, recteur de Paris, recteur de la région académique d'Île-de-France, chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin relatif au comité social d'administration académique et de répartition des sièges lors des élections professionnelles du 8 décembre 2022,

ARRETE :

Chapitre 1^{er} : Le comité social d'administration spécial de la région académique d'Île-de-France (articles 1^{er} à 2)

Article 1^{er}

Le comité social d'administration spécial de la région académique d'Île-de-France institué auprès du recteur de la région académique d'Île-de-France comprend, outre le recteur ou son représentant qui le préside, le secrétaire général de la région académique d'Île-de-France ou son représentant.

Article 2

Sont nommés en qualité de représentants du personnel au comité social d'administration spécial de la région académique d'Île-de-France les dix membres titulaires et dix membres suppléants, élus au scrutin de liste dans les conditions fixées à l'article 20 du décret du 20 novembre 2020 susvisé, suivants :

1. Au titre de la Fédération Syndicale Unitaire (FSU)

a) 4 Représentants titulaires

Ketty WALKE
Mathieu LOGOTHETIS
Ruth RIEUX
Ludovic LAIGNEL

b) 4 Représentants suppléants

Antoine TARDY
Fabienne ROUVRAIS
Nicolas DUVEAU
Sylvie DONNE-LACOUTURE

2. Au titre de Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle – Force Ouvrière (FNEC-FP-FO)

a) 2 Représentants titulaires

Benoît CONNETABLE
Arnaud ALBAREDE

b) 2 Représentants suppléants

Sylvie BULTEZ
Julian PICARD

3. Au titre de l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Education (UNSA Education)

c) 1 Représentant titulaire

Thierry FAUCONNIER

d) 1 Représentant suppléant

Anne-Sophie LACLAUTRE

4. Au titre de la CGT Educ'Action

e) 1 Représentant titulaire

Yannick BILIEC

f) 1 Représentant suppléant

Daniel JORGE

5. Au titre de Sud Education

g) 1 Représentant titulaire

Mathieu MARCINIAK

h) 1 Représentant suppléant

Jacqueline TRIGUEL

6. Au titre du Syndicat Général de l'Education Nationale – Confédération Française Démocratique du Travail (SGEN-CFDT)

i) 1 Représentant titulaire

Claire BONHOMME

j) 1 Représentant suppléant

Vincent FARJON

Chapitre II : Formation spécialisée du comité social d'administration spécial de la région académique d'Ile-de-France (articles 3 à 4)

Article 3

La formation spécialisée du comité social d'administration spécial de la région académique d'Ile-de-France comprend, outre le recteur ou son représentant qui la préside, le directeur des ressources humaines ou son représentant.

Article 4

Sont nommés en qualité de représentants du personnel à la formation spécialisée du comité social d'administration spécial de la région académique d'Ile-de-France les dix membres titulaires et dix membres suppléants, désignés dans les conditions fixées à l'article 24 du décret du 20 novembre 2020 susvisé, suivants :

7. Au titre de la Fédération Syndicale Unitaire (FSU)

k) 4 Représentants titulaires

Ruth RIEUX
Ludovic LAIGNEL
Antoine TARDY
Fabienne ROUVRAIS

l) 4 Représentants suppléants

Cyril VERLINGUE
Bruno MARECHAL
Marie CHARDONNET
Céline PINCHON

8. Au titre de Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle – Force Ouvrière (FNEC-FP-FO)

c) 2 Représentants titulaires

Benoît CONNETABLE
Arnaud ALBAREDE

d) 2 Représentants suppléants

Sylvie BULTEZ
Julian PICARD

9. Au titre de l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Education (UNSA Education)

m) 1 Représentant titulaire

Thierry FAUCONNIER

n) 1 Représentant suppléant

Anne-Sophie LACLAUTRE

10. Au titre de la CGT Educ'Action

o) 1 Représentant titulaire

Audrey DELIZE

p) 1 Représentant suppléant

Daniel JORGE

11. Au titre de Sud Education

q) 1 Représentant titulaire

Mathieu MARCINIAK

r) 1 Représentant suppléant

Jacqueline TRIGUEL

**12. Au titre du Syndicat Général de l'Education Nationale – Confédération Française
Démocratique du Travail (SGEN-CFDT)**

s) 1 Représentant titulaire

Claire BONHOMME

t) 1 Représentant suppléant

Vincent FARJON

Article 5

La secrétaire générale de la région académique d'Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'un affichage au sein des services régionaux de la région académique.

Fait à Paris, le 10/01/2023

**LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE
ILE-DE FRANCE
RECTEUR DE L'ACADEMIE DE PARIS
CHANCELIER DES UNIVERSITÉS**

Signé

Christophe KERRERO